

Conseil municipal

Séance ordinaire du 2 décembre 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 2 décembre 2013, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne et Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Madame la conseillère Patricia Poissant, est absente.

Monsieur Daniel Desroches, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 35

ORDRE DU JOUR

2 décembre 2013

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire
soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient
une période de questions. Les questions portent, notamment,
sur les sujets suivants :

- Le prolongement des infrastructures municipales sur la rue Jean-Talon et la nécessité, pour une propriété de la rue des Bégonias, d'être munie d'une pompe pour pouvoir être raccordée au réseau d'égout.
- La préservation du boisé des Colibris.
- L'emplacement du futur complexe sportif à l'intersection de la rue des Colibris et de l'avenue du Parc.
- L'étude de caractérisation qui a été réalisée à l'égard d'un boisé du secteur L'Acadie et sa publication sur le site Internet de la Ville.
- La diffusion des séances du conseil municipal à la télévision du Haut-Richelieu.
- La publication, sur le site Internet de la Ville, des déclarations relatives aux dons, marques d'hospitalité et avantages reçus par les membres du conseil municipal.
- Les dispositions du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qu'adoptera le conseil municipal en regard des dons, des marques d'hospitalité et des avantages qu'ils peuvent recevoir.
- La municipalisation de la rue de la Pépinière.
- Le problème d'approvisionnement en eau de l'immeuble situé aux 1197-1199, route 133.

- - - -

2 décembre 2013

PROCÈS-VERBAUX

No 2013-12-0654

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2013

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2013, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q. c.C-19).

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES**

No 2013-12-0655

Proclamation de la « Journée contre l'intimidation »

CONSIDÉRANT que tous les enfants et tous les jeunes ont le droit d'évoluer dans un environnement sain qui leur apporte la sécurité ;

CONSIDÉRANT qu'un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation, soit comme agresseurs et agresseurs, comme agressées et agressés, ou les deux ;

CONSIDÉRANT que l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels ;

CONSIDÉRANT que notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables ;

2 décembre 2013

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette
APPUYÉ À : l'unanimité

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu proclame le 8 décembre 2013 comme étant la « Journée contre l'intimidation » dans la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et invite les citoyennes et citoyens, peu importe leur lieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous les enfants soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-12-0656

Remplacement du membre nommé par le Conseil municipal à l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le membre nommé par le Conseil municipal à l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que l'annexe « I » de la résolution n^o 2011-07-0366 adoptée le 4 juillet 2011, tel que modifiée, soit de nouveau modifiée en remplaçant le nom « Thérèse Horobin » à titre de membre nommé par le Conseil municipal à l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu par « Germain Poissant ».

Monsieur le conseiller Ian Langlois vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

— — — —

No 2013-12-0657

Règlement hors-cour – Expropriation du locataire « Pub King Edward » - 215, rue Richelieu

CONSIDÉRANT que le 21 décembre 2012, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a publié un avis d'expropriation contre le lot 4 270 411 du cadastre du Québec, propriété de « Gestion Saint-Jean inc. » et que le 17 janvier 2013, un avis de notification de l'existence de procédure en expropriation a été signifié au locataire de cet immeuble, soit la compagnie « 9056-9955 Québec inc. » (Pub King Edward) ;

CONSIDÉRANT que les représentants de la Ville et ceux de la compagnie « 9056-9955 Québec inc. » (Pub King Edward) en sont arrivés à une entente quant au règlement de ce dossier ;

2 décembre 2013

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

D'autoriser le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil à la Direction générale à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, une entente et un reçu-quittance avec la compagnie « 9056-9955 Québec inc. » (Pub King Edward), ainsi que tous les documents nécessaires afin de régler complètement l'indemnité provisionnelle et finale au dossier d'expropriation du locataire de l'immeuble situé au 215, rue Richelieu (SAI-M-207834-1301) et tous dommages ou frais quelconque découlant de cet avis d'expropriation et ce, pour la somme de 260 000 \$, plus les frais d'évaluateur et des spécialistes de la compagnie « 9056-9955 Québec inc. » (Pub King Edward) et les honoraires judiciaires.

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes, conformément à la présente décision, à même le fonds du règlement d'emprunt n° 1209, poste comptable 22-612-09-400.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2013-12-0658

Appel d'offres – SA-311–LP-13 – Contrat de conciergerie au Centre culturel Fernand-Charest et à la bibliothèque Adélar-Berger

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour le contrat de conciergerie au Centre culturel Fernand-Charest et à la bibliothèque Adélar-Berger ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Amos Clean enr. (Entreprise Patrick Leblanc) » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Amos Clean enr. (Entreprise Patrick Leblanc) », le contrat pour les services de conciergerie au Centre culturel Fernand-Charest et à la bibliothèque Adélar-Berger pour l'année 2014, de même que pour les années d'option 2015 et 2016 pour lesquelles ce contrat sera automatiquement renouvelé à moins de

2 décembre 2013

la transmission d'un préavis de non renouvellement à l'adjudicataire, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits au bordereau de soumission et en fonction des quantités réelles exprimées en cours de contrat, pour un montant total approximatif de 460 828,63 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités des postes comptables 02-795-70-499 et 02-770-10-499 et que soit autorisé un engagement de crédit au budget des exercices financiers 2014, 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2013-12-0659

Arrêt obligatoire – Intersection des rues Baillargeon et Waegener

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accroître la sécurité à l'intersection des rues Baillargeon et Waegener;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit autorisée la pose de panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Baillargeon, tant en direction nord qu'en direction sud, à l'intersection de la rue Waegener.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-- -- -- --

No 2013-12-0660

Interdiction de stationnement sur une section de la rue Saint-Gérard

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des élèves de l'école Aux Quatre-Vents ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit en tout temps interdit le stationnement de tout véhicule sur la rue Saint-Gérard, du côté est, entre l'accès au

2 décembre 2013

débarcadère de l'école Aux Quatre-Vents (185, rue Saint-Gérard) et la voie d'accès au stationnement de cette école, le tout tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-12-0661

Feux clignotants à l'intersection des rues Pierre-Caisse et Choquette pour la tenue d'un barrage routier

CONSIDÉRANT que la Société St-Vincent-de-Paul de Saint-Jean effectuera une activité de levée de fonds par le biais d'un barrage routier le samedi 7 décembre prochain, à l'intersection des rues Pierre-Caisse et Choquette, et qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des bénévoles qui y œuvreront ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que les feux de circulation de l'intersection des rues Pierre-Caisse et Choquette soient mis en mode clignotant le samedi, 7 décembre 2013, entre 8 h 30 et 17 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-12-0662

Demande au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse permise sur une section de la route 219

CONSIDÉRANT que présentement, la vitesse maximale permise sur la route 219 est de 50 km / h entre les chemins du Grand-Bernier Nord et du Petit-Bernier, et qu'elle augmente à 90 km / h par la suite ;

CONSIDÉRANT que cet état de fait, conjugué aux deux courbes prononcées de cette route, rendent difficiles et non sécuritaires les mouvements d'accès au chemin du Clocher, et aux rues Gérard-L'Écuyer et de la Nacelle, de même que les mouvements d'accès à la route 219 à provenance de ce chemin et de ces rues ;

CONSIDÉRANT qu'il est, de l'avis du Conseil municipal, requis de réduire la vitesse maximale permise sur cette section de la route 219 et ce, afin d'accroître la sécurité de ces intersections ;

2 décembre 2013

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu demande au ministère des Transports du Québec de réduire à 70 km / h la vitesse maximale permise sur la route 219, entre le chemin du Petit-Bernier et l'accès ouest de la rue de la Nacelle.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Division de l'Ouest-de-la-Montérégie du ministère des Transports du Québec, de même qu'au député provincial du comté de Saint-Jean.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TRAVAUX PUBLICS

No 2013-12-0663

Appel d'offres – SA-2155–TP-13 – Travaux de déneigement et salage du réseau routier dans le secteur Saint-Eugène

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux de déneigement et salage du réseau routier dans le secteur Saint-Eugène ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Les Entreprises Bergeron SENC » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Entreprises Bergeron SENC », le contrat pour les travaux de déneigement et salage du réseau routier dans le secteur Saint-Eugène, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission et en fonction des quantités réelles requises et des conditions rencontrées en cours de saison, pour un montant total approximatif de 172 433,07 \$, taxes incluses, ou jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires de ce service.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville au poste comptable 02-330-00-443 et que soit autorisé un engagement de crédit au

2 décembre 2013

budget de l'exercice financier 2014 pour la portion de cette dépense attribuable à cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

URBANISME

No 2013-12-0664

PIIA 2013-3110 – Monsieur Daniel Joseph Champagne – Immeuble situé au 555, chemin des Vieux-Moulins

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Daniel Joseph Champagne à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 091 593 du cadastre du Québec et situé au 555, chemin des Vieux-Moulins ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de rénovation du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 septembre 2013 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière

Que soit accepté, en partie et sous condition, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Daniel Joseph Champagne à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 091 593 du cadastre du Québec et situé au 555, chemin des Vieux-Moulins.

Que soient en conséquence autorisés les travaux de rénovation du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout conformément aux plans n^{os} PIA-2013-3110-01 et PIA-2013-3110-02 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et sous réserve de ce qui suit :

- La fenêtre à guillotine en PVC doit être remplacée par une fenêtre en bois, à deux battants à grands carreaux s'apparentant à celle d'origine et le nombre de carreaux devra être de 3 ou 5 ;
- La porte en aluminium blanc doit être remplacée par une porte en bois à demi-vitre rectangulaire à 4 carreaux s'apparentant à celle d'origine ;
- L'imposte qui était dans la partie supérieure de la porte peut toutefois être abandonnée.

2 décembre 2013

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-12-0665

PIIA 2013-3116 – Monsieur Francis Trudeau – Immeuble situé aux 35-37, rue De Salaberry

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Francis Trudeau à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 258 271 du cadastre du Québec et situé aux 35-37, rue De Salaberry ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de construction de deux bâtiments d'habitation trifamilial de 3 étages à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 17 septembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que ce projet, tel que soumis, ne respecte par certains critères et objectifs édictés au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit refusé le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Francis Trudeau à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 258 271 du cadastre du Québec et situé aux 35-37, rue De Salaberry et relatif au projet de construction de 2 bâtiments d'habitation trifamilial de 3 étages.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2013-12-0666

Adoption du premier projet de règlement n° 1215

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1215 et intitulé « Règlement modifiant

2 décembre 2013

le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer des zones du groupe habitation (H) à même une partie des zones H-1777 et C-1862, situées sur le côté ouest de la rue Jacques-Cartier et au sud de la rue Veilleux, afin d'autoriser :
 - la classe unifamiliale isolée dans la zone H-1874 ainsi créée et la classe unifamiliale jumelée dans la zone H-1876 ainsi créée;
 - la classe trifamiliale à suites juxtaposées, dans la zone H-1875 ainsi créée;
- d'établir les normes se rapportant au bâtiment principal et aux terrains de ces nouvelles zones »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

AVIS DE MOTION

No 2013-12-0667

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1213

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1213 et intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0771 concernant la garde des animaux, tel que modifié par les règlements n°s 0893, 1028 et 1095 », le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 2 décembre 2013.

- - - -

No 2013-12-0668

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1214

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Justin Bessette, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1214 et intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2014 ».

- - - -

No 2013-12-0669

2 décembre 2013

Avis de motion en vue de l'adoption du règlement n° 1215

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Jean Fontaine, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement portant le n° 1215 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- de créer des zones du groupe habitation (H) à même une partie des zones H-1777 et C-1862, situées sur le côté ouest de la rue Jacques-Cartier et au sud de la rue Veilleux, afin d'autoriser :
 - la classe unifamiliale isolée dans la zone H-1874 ainsi créée et la classe unifamiliale jumelée dans la zone H-1876 ainsi créée;
 - la classe trifamiliale à suites juxtaposées, dans la zone H-1875 ainsi créée;
- d'établir les normes se rapportant au bâtiment principal et au terrains de ces nouvelles zones »

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 2 décembre 2013.

- - - -

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Les documents suivants sont déposés au Conseil municipal.

- Procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 octobre 2013
- Déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux suivants :
 - Mélanie Dufresne, conseillère district # 1
 - Christiane Marcoux, conseillère district # 7
 - Marco Savard, conseiller district # 8
- Étude de caractérisation des lots 3 092 397 et 3 092 398 du cadastre du Québec réalisé par CIME Haut-Richelieu
- Nomination des membres du Comité exécutif
- Procès-verbal de correction de la résolution n° 2013-05-0271

2 décembre 2013

- Procès-verbal de correction du règlement n° 1189
- Attestation de la participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale des élus municipaux suivants :

Monsieur Michel Fecteau

Madame Claire Charbonneau

- - - -

CORRESPONDANCE

Les communications suivantes sont ensuite soumises au Conseil municipal, à savoir :

FEUILLET N° 2013-019

Lettres reçues de :

- 1) Madame Lisa Raitt, ministre des Transports accuse réception de notre correspondance du 18 avril concernant le comptoir postal du secteur L'Acadie.
- 2) Postes Canada, concernant la fermeture du comptoir postal du secteur L'Acadie qui est le résultat de la démission de l'exploitant lui-même.

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Le service de transport en commun urbain qui est offert durant les fins de semaine et les jours fériés.
- L'itinérance à Saint-Jean-sur-Richelieu, particulièrement dans le centre-ville.
- L'absence des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Adrien-Fontaine.

2 décembre 2013

- Le mauvais état de la maison des scouts sur la rue Towner et les propositions soumises par le Service des loisirs et bibliothèque pour la réfection de ce bâtiment de même que pour l'entreposage des biens et du matériel du mouvement scout.
- Les actes de vandalisme qui ont été commis à l'égard des modules de jeux de la cour de l'école Providence.
- La formation reçue par certains membres du conseil municipal en matière d'éthique et de déontologie.
- Le règlement hors cour intervenu entre la Ville et le pub King Edward à la suite de l'expropriation de ce commerce de la rue Richelieu.
- La nécessité d'implanter un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue Bernier, à l'intersection de la rue Savard.
- La composition du comité exécutif.
- Le projet de faire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu une municipalité «Amie des aînés».
- L'état du dossier relatif au projet de construction d'un complexe jeunesse.
- La fermeture, par le ministère des Transports du Québec, à la suite des travaux d'urbanisation du boulevard Saint-Luc, de la traverse qui était aménagée à l'intersection de la rue Donais et qui permettait aux résidents de cette rue de se rendre en toute sécurité au centre commercial situé de l'autre côté du boulevard
- Le réaménagement de l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue Clermont.
- On demande la présence d'un brigadier scolaire à l'intersection du boulevard d'Iberville et de la 15^e Avenue pour assurer la sécurité des élèves de l'école Sacré-Cœur.
- Le bris de la barrière de sécurité au passage à niveau du boulevard d'Iberville. La nécessité de procéder aux travaux de réparation requis le plus rapidement possible.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

2 décembre 2013

- Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, mesdames les conseillères Mélanie Dufresne et Christiane Marcoux et monsieur le conseiller Marco Savard déposent des déclarations d'intérêts pécuniaires.
- Le problème soulevé par le propriétaire de l'immeuble situé aux 1197-1199, route 133 à l'égard de l'approvisionnement de cette propriété en eau potable.
- Les normes particulières de stationnement de nuit durant la période hivernale.
- Des remerciements sont adressés aux bénévoles et aux donateurs de la Guignolée tenue en fin de semaine dernière.
- Les actes de vandalisme commis aux modules de jeux de l'école Providence.
- Le circuit d'autobus circulant sur la rue France.
- La formation dispensée par l'Union des municipalités du Québec à l'intention des nouveaux élus.
- La journée contre l'intimidation qui se tiendra le dimanche, 8 décembre prochain.
- La pauvreté des citoyens dans certains quartiers de la Ville et l'itinérance qui en découle.
- La préparation des prévisions budgétaires 2014 et du programme triennal des dépenses en immobilisation 2014-2015-2016 et leur adoption par le conseil municipal le 16 décembre prochain.
- Le projet de construction d'un complexe jeunesse.
- La publication, sur le site Internet de la Ville, des déclarations des intérêts pécuniaires déposées par les élus municipaux, de même que les déclarations de réception de dons, de marques d'hospitalité et d'avantages.
- L'emplacement du futur complexe sportif qui sera construit à l'intersection de la rue des Colibris et de l'avenue du Parc et les coûts qui seraient associés à sa construction du côté nord de cette intersection par rapport à ceux qui seraient associés à sa construction du côté sud.
- Le projet de municipalisation de la rue de la Pépinière.
- L'absence d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la rue Adrien-Fontaine.

2 décembre 2013

- La sécurité des élèves qui doivent traverser ou emprunter le boulevard d'Iberville pour se rendre à l'école Sacré-Cœur.
- L'étude de caractérisation qui a été réalisée à l'égard d'un boisé du secteur L'Acadie.
- La rencontre organisée par l'Union de municipalités du Québec concernant le déficit des caisses de retraite des employés municipaux.
- La tenue, demain, de la Journée internationale des personnes handicapées.

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2013-12-0670

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance se lève à 21 h 56

Maire

Greffier